

SEANCE du 08 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	8	14

Date de la convocation	Date d'affichage
30/06/2022	30/06/2022

L'An deux mille vingt-deux le 08 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Maire.

Présents : Mme PORTAL Bénédicte, M. LEPINE Jean-Pierre, M. SERIN Xavier, M. CARRERAS Michel, M. MOULIN Cédric, Mme LEROY Sandrine et Mme NOYES ROCACHE Arlette.

Excusés :

M. ANDRE Philippe, représenté par M. LEPINE Jean-Pierre
Mme GIROTTO Virginie, représentée par Mme LEROY Sandrine
Mme ROQUES-REGNIER Elodie, représentée par M. MOULIN Cédric
M. VOLTAT Mike, représenté par M. MARQUES Daniel
Mme BOULOC Christèle, représentée par Mme PORTAL Bénédicte
M. PERON Pascal, représenté par Mme NOYES ROCACHE Arlette
Mme JULIEN Nathalie, excusée.

Secrétaire : Mme Sandrine LEROY

N°2022-33

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FDT – VOIRIE 2022

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le programme de voirie pour l'année 2022. Puis il propose de solliciter une aide du Conseil Départemental du Tarn au titre du Fond de Développement Territorial dans le cadre d'aide à la voirie d'intérêt local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux de voirie 2022
- **De SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental du Tarn, une subvention d'un montant de 11 798€ pour contribuer au financement du projet susvisé
- **D'HABILITER** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

A Ambres, le 09 Juillet 2022

Le Maire,
Daniel MARQUES

